

Page 2  
Les examens de fin d'année

Page 3  
Sports en Guinée et dans le monde

Page 4  
L'envoyé spécial de M. Thant à Conakry

Communiqué du ministre d'Etat.

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits politiques soient l'ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

Redaction - Administration  
Publicité  
Adresse Télégraphique : Agutpres  
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

**TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE**  
**ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE**

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

**Le Président A. Sékou Touré à Aman**

**Le Président Ahmed Sékou Touré effectue depuis mardi une visite officielle à Aman, sur l'invitation du Roi Hussein de Jordanie, première étape d'un périple qui le conduira successivement en Irak et en Arabie Séoudite**

**Plusieurs accords signés entre la Guinée et la Sierra-Léone**

La mission gouvernementale de la République de Guinée qui s'était rendue le 9 octobre à Freetown en vue de signer avec le gouvernement sierra-léonais différents accords, est rentrée lundi dans la soirée à Conakry. L'on sait que cette délégation forte de 12 membres était con-

duite par le ministre de la Justice M. Moussa Diakité et comprenait notamment MM. Accar Najib Roger, ministre des Transports, Camara Damantang, Directeur général des services de l'Intérieur, Diallo Alpha Abdoulaye, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Doumbouya Bella, ambassadeur, Sy Savané Souleymane, président de la Cour d'appel, Fofana Kalil, Directeur de Guinexport, Camara Alpha, Directeur général adjoint des services de sécurité, Sangaré N'Faly, Directeur du crédit national et Mme Diallo Amikata, secrétaire.

La convention judiciaire prévoit également que les ressortissants des deux pays seront dispensés des visas d'entrée dans les territoires respectifs mais devront toutefois être munis de laissez-passer qui leur sera délivré par les autorités régionales de leur pays d'origine.

L'accord commercial quant à lui, prévoit le commerce entre les deux pays pour un certain nombre de marchandises spécifiées dans deux listes annexées aux présents accords.

Cet accord étroitement lié à un accord de paiement prévoyant le consentement mutuel de facilités de paiement jusqu'à concurrence de cinq cent mille livres sterling, ceci ayant pour objet principal de fournir une base financière favorable au commerce entre les deux pays.

La convention de télécommunication prévoit de son côté l'amélioration des liaisons téléphoniques et radio-télégraphiques entre Conakry et Freetown y compris une nouvelle liaison téléphonique par Kambia et Pamelap.

L'accord culturel stipule de son côté l'échange d'étudiants, de troupes théâtrales, de musiciens, d'équipes sportives ainsi que l'échange de documents ayant trait à des matières d'intérêt culturel destinées aux bibliothèques, cinéma, radio.

Enfin, l'accord des transports prévoit pour les véhicules et les navires en provenance de l'un ou de l'autre pays, le libre usage des routes, des ports et des eaux intérieures, ainsi que l'aménagement des principales artères routières y compris le butimage de la route Conakry-Freetown par Forécariah, Pamelap, Kambia et Port Loco.

Mahomed Zayatte

Durant son séjour à Freetown la délégation guinéenne a procédé à la signature d'un acte général auquel sont annexés une convention judiciaire, un accord commercial, un accord de paiement, une convention de télécommunication, un accord sur la coopération culturelle et un accord de transport.

L'acte général établit dans chaque pays des comités pour surveiller l'application de ces accords ainsi qu'une commission mixte composée de trois représentants de la Guinée et de la Sierra-Léone qui siègera alternativement une fois tous les six mois à Conakry et à Freetown chargée entre autres de faire des recommandations aux gouvernements respectifs.

La convention judiciaire prévoit des commissions rogatoires, l'échange de renseignements sur des matières telles que les condamnations pénales et décès et d'autres renseignements ayant trait aux questions judiciaires.

Elle prévoit l'extradition des délinquants politiques et de droit commun qui se réfugieront sur le territoire de l'un ou de l'autre Etat.

**Message du Ministre d'Etat au Premier ministre de Sierra-Léone**

Après la signature des accords guinéo-sierra-léonais et le retour de la délégation guinéenne à Conakry, le ministre d'Etat chargé de l'intérim de la Présidence de la République a adressé au premier ministre de Sierra-Léone, l'Honorable Albert Margai, le message suivant :

« J'ai l'honneur de vous informer du retour de la délégation guinéenne à

Conakry et de vous exprimer au nom du Président de la République absent, du gouvernement et du peuple de Guinée, nos remerciements les plus chaleureux à vous personnellement ainsi qu'à votre gouvernement, pour les sentiments fraternels que vous avez manifestés à notre délégation tout au long de son séjour dans votre pays.

(Suite page 2)

*Coopération américano-guinéenne*

**Le s/s "HOPE" sera cet après-midi à Conakry**

Pour un séjour de 11 mois environ en Guinée, le navire hôpital « Hope » arrivera cet après-midi dans le port de Conakry.

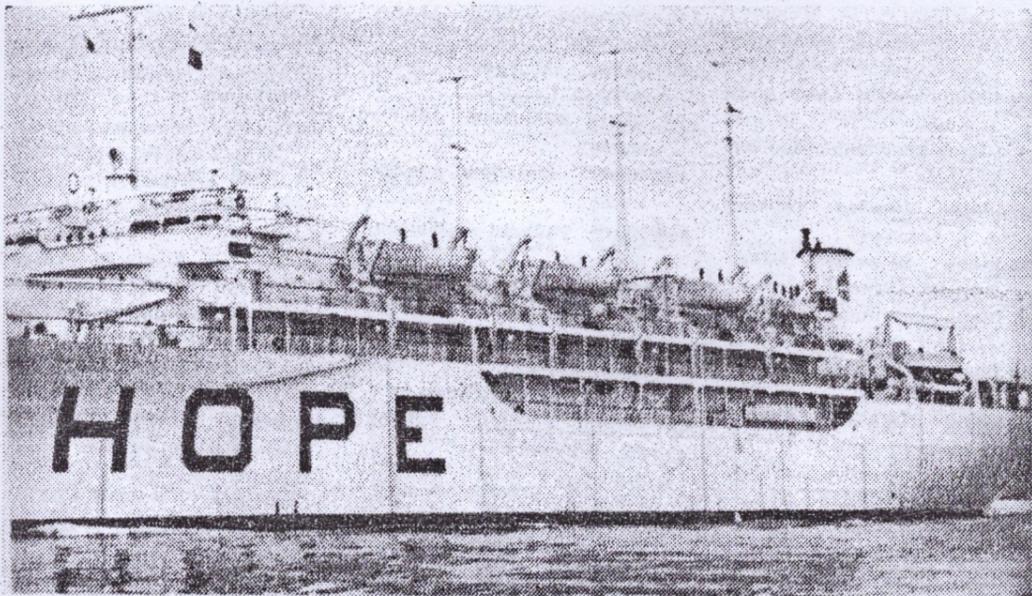
L'on se souvient de la visite en Guinée, en mars dernier, du Docteur William Walsh, directeur du « Projet Hope ». Rappelons qu'après une semaine de consultations fructueuses avec les personnalités guinéennes tant

des nouvelles techniques de traitement des maladies endémiques.

En effet, infirmiers, infirmières, techniciens de laboratoire, d'hygiène dentaires et de pharmacie, seront initiés par des équipes spécialisées du ravire-hôpital. Il est également prévu un programme pour internes et un cours de perfectionnement en 18 spécialités chirurgicales et

permettant aux auditeurs de suivre grâce à des écrans, les différentes phases des interventions pratiquées à bord. Une bibliothèque de 4.000 volumes entièrement mis à jour est également mise à la disposition des auditeurs.

Une équipe de 120 personnes spécialisées du corps médical des U.S.A., assistera nos praticiens. Au cours de son séjour en Gui-



politiques qu'administratives, M. William Walsh, avait laissé entendre à son départ de notre capitale, que le séjour du « Hope » s'inscrivait dans le cadre de la coopération entre les nations moins développées et les Etats-Unis d'Amérique, dans le domaine médical.

C'est ainsi que le s/s « Hope » (Espoirs) entièrement équipé, permettra pendant son séjour en Guinée, au personnel médical et para-médical de nos installations sanitaires et de certains Etats limitrophes, de se mettre à jour

médicales, à côté des programmes de santé publique axés sur les deux principales maladies endémiques : la tuberculose et le paludisme.

Pour faire face à ce vaste programme d'ensemble, le s/s « Hope » est doté d'installations des plus modernes : diverses salles d'interventions chirurgicales, d'hospitalisation, sont aménagées. Hôpital flottant, le s/s « Hope » qui est également navire-école de médecine, dispose d'une vaste salle de conférences dotée de postes de télévision

née, le s/s « Hope » recevra tous les 2 ou 3 mois, de personnalités éminentes des Etats-Unis. C'est ainsi qu'un premier groupe de ces spécialistes est arrivé hier matin à Conakry par avion Air Afrique.

Une centaine d'officiers et Je marins constitue l'équipage technique du navire.

Le s/s « Hope » a déjà effectué des missions analogues en Indonésie, au Viet-Nam, au Pérou et en Equateur.

T. M.

# La Guinée... l'Afrique... le monde...

## L'Ecole Technique Sékou TOURE

(Suite de la page 4)

Durant les trois années d'études, l'élève reçoit outre les connaissances théoriques et pratiques nécessaires, les principes élémentaires de la morale socialiste. Il leur est inculqué l'amour de la patrie, le devoir de travailler dans un esprit de dévouement au service du peuple et de contribuer par leur labeur à la lutte du peuple tout entier contre l'impérialisme pour la réunification du pays. Chaque élève est également pénétré du noble esprit d'internationalisme et conscient du soutien à apporter aux peuples en lutte contre l'impérialisme et le colonialisme ancien et nouveau.

Cette année, le gouvernement de la République Démocratique du Viet Nam a pris la décision de donner à l'école le nom de Sékou Touré s'engageant à traduire au peuple guinéen frère. Conscients de l'honneur qui leur échoit, les élèves et professeurs de l'école technique secondaire Sékou Touré s'engagent à travailler davantage pour de nouveaux succès et à œuvrer de toutes leurs forces pour la consolidation de l'amitié entre le Viet Nam et la Guinée.

(1) Un dong (d) vaut à peu près 70 francs guinéens.

## Message

(suite de la page 4)

« Je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus, la qualité des relations qui existent entre nos deux pays unis par tant de liens et soucieux d'œuvrer côte à côte au renforcement de leur coopération. »

« Les accords, qui viennent d'être signés dans votre capitale témoignent de cette volonté réciproque de ne rien ménager pour que les peuples sierra-léonais et guinéens soient de plus en plus conscients de leur destin solidaire dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine. »

« C'est avec un grand réconfort et un vif intérêt que notre peuple apprécie l'aboutissement de nos efforts conjugués sous l'impulsion favorable de l'amitié solide qui lie votre Excellence au Président Ahmed Sékou Touré. »

Hauts et fraternelle considération.

Signé : P. le Président absent ;

Le ministre d'Etat chargé de l'intérim de la Présidence de la République Diallo El Hadj Saïfoulaye.

La liste des élèves définitivement admis à l'examen de passage en septième année **Session 1964**

## Région administrative de Labé

### XIIIe REGION ADMINISTRATIVE DE LABE

1. Diallo Ibrahima Aziz, Camp El Hadj Omar ;
2. Baldé Lamarana, Annexe Lycée ;
3. Diallo Aliou-III, Camp El Hadj Omar ;
4. Ba Mamadou Alpha A, Konkola ;
5. Barry Yaya, Daralabé ;
6. Bah Kossa Baïlo, Daralabé ;
7. Diallo Goulo, Konkola ;
8. Baldé Nourodine, Annexe Lycée ;
9. Baldé Hamidou A 2, Konkola ;
10. Diallo Fatoumata Zaraye, A 1 Konkola ;
11. Diallo Mariama Sougué, Annexe Lycée ;
12. Bah Mamadou Yébé, A 1 Konkola ;
13. Barry Mamadou Lamarana, A 3 Konkola ;
14. Diallo Maki, A 2 Konkola ;
15. Diallo Mamadou Moustapha Koubia ;
16. Diallo Hadyatou, Annexe Lycée ;
17. Diallo Amoudou, Koubia ;
18. Diallo Mouctar-I, A 2 Konkola ;
19. Baldé Mariama Lislamou, Annexe Lycée ;
20. Bah Mamadou Alpha, Daralabé ;
21. Barry Mamadou, Annexe Lycée ;
22. Diallo Abdoulaye, Kankalabé Annexe Lycée ;
23. Diallo Mamadou Moudjita, Gadawoundou ;
24. Zoumanigui Koli, Annexe Lycée ;
25. Baldé Mamadou Yaya, Annexe Lycée ;
26. Diallo Abdourahmane, Diari ;
27. Dramé El Hadj Youssouf, Annexe Lycée ;
28. Bah Taslima Difé, Daralabé ;
29. Diallo Boubacar (Lafon), Camp El Hadj Omar ;
30. Diallo Mamadou Hady, Annexe Lycée ;
31. Baldé Kadiatou, Annexe Lycée ;
32. Baldé Souleymane A 3, Konkola ;
33. Diallo Abdoulaye, A 2 Konkola ;
34. Diallo Aliou-II, Camp El Hadj Omar ;
35. Diallo Aïssatou Daka, Annexe Lycée ;
36. Soumah Bintou, Annexe Lycée ;
37. Diallo Yéro Baïlo Konkola ;
38. Diallo Aguibou, Annexe Lycée ;
39. Diallo Ibrahima Sory Laria, Annexe Lycée ;
40. Baldé Amadou Diouldé, Annexe Lycée ;
41. Diallo Mamadou Aguibou, Gadawoundou ;
42. Diallo Abdoul Gadirou A 2 Konkola ;
43. Diallo Mamadou Bono, A 2 Konkola ;
44. Diallo Aliou-I, Camp El Hadj Omar ;
45. Diallo Dieyaabou Sougué, Annexe Lycée ;
46. Diallo Mamadou Warité, Gadawoundou ;
47. Diallo Thierno Abdourahmane, Annexe Lycée ;
48. Diallo Souleymane, Diari ;
49. Baldé Ibrahima Sory A 1 Konkola ;
50. Bah Nassirou, Gadawoundou ;
51. Diakité Kadiatou, Annexe Lycée ;
52. Baldé Hassanatou, Annexe Lycée ;
53. Diallo Thierno Amadou, Annexe Lycée ;
54. Haïdara Mamadou Bobo, Koubia ;
55. Yansané Ibrahima Sory, Annexe Lycée ;
56. Baldé Mamadou Saliou, Gadawoundou ;
57. Baldé Mamadou Oury, N'Diolou, Annexe Lycée ;
59. Baldé Mamadou Alimou, Sannoun ;
60. Baldé Amadou, Annexe Lycée ;
61. Diallo Ousmane Sombili, Annexe Lycée ;
62. Bah Mamadou Saliou A 1, Konkola ;
63. Diallo Mariama Sadio, Konkola ;
64. Baldé Mamadou Dian A 1, Konkola ;
65. Bah Mamadou Siré, Annexe Lycée ;
66. Diallo Aïssata Labo A 3, Konkola ;
67. Dramé Mamadou Aliou A 1, Konkola ;
68. Diallo Aïssatou Tidiane A 1, Konkola ;
69. Diallo Dicnabou Daka, Annexe Lycée ;
70. Diallo Ibrahima-II, Camp El-Hadj Omar ;
71. Diallo Hamidou Lafon, Annexe Lycée ;
72. Diallo Oumout Kairy, Konkola ;
73. Yansané Ibrahima Sory A 3, Konkola ;
74. Dramé Mamadou Aliou, Annexe Lycée ;
75. Bah Mamadou Siradiou Diné, Konkola ;
76. Baldé Nafsou Zakilla A, Konkola ;
77. Barry Boubacar, Annexe Lycée ;
78. Diallo Mamadou Oury 1, Popodara-I ;
79. Baldé Mamadou Baïlo, Sannoun ;
80. Barry Sarata, Annexe Lycée ;
81. Diallo Abdoulaye, Koubia ;
82. Diallo Diénabou Marty, Annexe Lycée ;
83. Diallo Ibrahima Sory Daka, Annexe Lycée ;
84. Diallo Oumar Bella, Konkola ;
85. Diallo Thierno Aliou, Annexe Lycée ;
86. Diallo Hamidou Tandéta, Annexe Lycée ;
87. Diallo Souleymane, Annexe Lycée ;
88. Diallo Abdoulaye Baïlo, Annexe Lycée ;
89. Baldé Souleymane, Annexe Lycée ;
90. Barry Mamadou Seydi, Annexe Lycée ;
91. Barry Mamadou Madani, Annexe Lycée ;
92. Diallo Ousmane, candidate libre.
93. Camara Diaty, Annexe Lycée ;
94. Diallo Aïssatou Poréko, Annexe Lycée ;
95. Diallo Amadou II, Lélouma ;
96. Baldé Mamadou Malat A 1, Konkola ;
97. Diallo Amadou Boye, Konkola ;
98. Diallo Mamadou Yaya Dongol, Annexe Lycée ;
99. Diallo Mamadou Yaya Tata, Annexe Lycée ;
100. Diallo Amadou, Camp El-Hadj Omar ;
101. Koïvogui Gadrou, Annexe Lycée ;
102. N'Dongou Aïssatou, Annexe Lycée ;
103. Bah Amadou Tidiane, Annexe Lycée ;
104. Barry Moussa Baïlo, Daralabé ;
105. Traoré Sidiki, Annexe Lycée ;
106. Diallo Mamadou Bobo, Annexe Lycée ;
107. Diallo Halimatou, Annexe Lycée ;
108. Baldé Hadiatou, Annexe Lycée ;
109. Barry Thierno Abdoulaye, Konkola ;
110. Baldé Mamadou Sanniun A 2, Konkola ;
111. Diallo Amadou Tara, Annexe Lycée ;
112. Diané Aly A 1, Konkola ;
113. Tivallo Amadou Tidiani A 3, Konkola ;
114. Bangoura Wali, Annexe Lycée ;
115. Windeno André Facino, Popodara ;
116. Baldé Fatoumata A 3, Konkola ;
117. Diallo Amadou Sadio, Camp El-Hadj Omar ;
118. Diallo Amadou Oury, Tountouroun ;
119. Bah Thierno Mamadou Oury A 1, Konkola ;
120. Diallo Alpha Oumar A 1, Konkola ;
121. Diallo Abdourahmane A 2, Konkola ;
122. Diallo Thierno Souleymane, Popodara 1 ;
123. Dramé Mamadou Souadou A 3, Konkola ;
124. Marra Fodé, Annexe Lycée ;
125. Sampil Aboubacar Klode Karim, Konkola ;
126. Tounkara Mamadou Oury, Annexe Lycée ;
127. Diallo Kaoussoulaye, Annexe Lycée ;
128. Diallo Mamadou Bassirou II, Annexe Lycée ;
129. Sow Mamadou Dian, Daralabé ;
130. Diallo Barry, Annexe Lycée ;
131. Bah Fatoumata I A 1, Konkola ;
132. Sow Boubacar A 2, Konkola ;
133. Balde Alpha Ousmane, Sannoun ;
134. Fofana Mamadou, Annexe Lycée ;
135. Sow Ousmane A 1, Konkola ;
136. Diallo Mamadou Alimou, Daralabé ;
137. Tounkara Ibrahima, Annexe Lycée ;
138. Barry Saïdou Bantignel, Daralabé ;
139. Diallo Aïssatou A 2, Konkola ;
140. Sow Mamadou Saïdou II, Yountouroun ;
141. Tounkara Mamadou A 3, Konkola ;
142. Diallo Korka, Gadawoundou ;
143. Camara Soryba, Gadawoundou ;
144. Diallo Mamadou Dian, Annexe Lycée ;
145. Diallo Lamarana A 2, Konkola ;
146. Diallo Boubacar II, Popodara 1 ;
147. Barry Saïdou Daralabé ;
148. Diallo Mamadou Oury, Lélouma ;
149. Diallo Mamadou Oury, Annexe Lycée ;
150. Baldé Mariama I, Diari ;
151. Baldé Tidiane, Gadawoundou ;
152. Tivallo Bassirou, Annexe Lycée ;
153. Diallo Diamilatou (Pété), Lélouma ;
154. Camara Soma, Gadawoundou ;
155. Diallo Kadidiatou, Lélouma ;
156. Lama Sécé, Camp El-Hadj Omar ;
157. Seck Mamadou Saliou, candidat libre.
158. Barry Mamadou Bassirou, Annexe Lycée ;
159. Mansaré Kékoura, Annexe Lycée ;
160. Diallo Mamadou Diouldé, Popodara-I ;
161. Bah Kadiatou Daka, Popodara-I ;
162. Diallo Boubacar, Koubia ;
163. Dramé Mariama Diouldé, Annexe Lycée ;
164. Baldé Amadou Oury Lombona, Annexe Lycée ;
165. Barry Karamoko Moussa, Annexe Lycée ;
166. Camara Bamby, candidate libre ;

(A suivre)

# La vie dans la Nation

SPORTS... SPORTS... SPORTS... SPORTS... SPORTS...

## Deux défaites en une semaine

(Suite de la page 4)

Face au « Onze du Bénin », ils ont fait cavaliers seuls, les Dahoméens ayant perdu beaucoup de temps à se réveiller. Un léger appui sur l'accélérateur, dans les 20 dernières minutes de la partie, eut été une catastrophe pour les visiteurs. Le score de 5 buts à 2, nous a paru prometteur et nous attendions le test qui constituait le club hongrois qui à son tour avait infligé un sévère score de 4 à 0 au « Onze du Bénin » qui avait fait jeu égal avec lui durant les 45 premières minutes.

Disons-le, tout de suite, le « Sceptel » est un club fondé en 1912 et appartient à la 1ère division du championnat national. Il compte dans ses rangs, trois internationaux dont le second portier national et quelques espoirs du football hongrois sans être présentement, un épouvantail, le « Sceptel » a tout de même, quelques titres de noblesse : 4 fois champion de Hongrie, formation aguerrie, le « Sceptel » pratique un 4-2-4 moderne très remuant axé sur un renversement de jeu sur les ailes ; la triplette offensive assurant le relai entre la défense et les 2 extrémités, n'hésite pas à s'incorporer dans la défense en cas de menace. Aux extrémités, Varnaï (gauche)

Kalmar (droite) sont de rapides lévriers. Avec Török dans les bois, Vellaï (le benjamin de l'équipe) et Kiss (le vétéran) la défense est des plus solides. A l'avant Rottembiler avait tout le temps d'ajuster, du centre du terrain, ses tirs que Faludi et Kleiban apportaient sur le plat. Les demis offensifs Gondar et Pall, n'hésitaient pas outre mesure à tirer au but et comment !

Nos nationaux le savaient et nous avec, que pour venir à bout de tels adversaires, il fallait le

## Monde en Bref

**La Mecque.** — M. Modibo Kéita, Chef d'Etat du Mali, est arrivé mardi matin à la Mecque pour un pèlerinage aux lieux saints de l'Islam.

**Pnom Penh.** — Le Cambodge a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec le Portugal et l'Afrique du Sud, en application des décisions prises à la conférence des pays non-alignés du Caire, a annoncé, au cours d'une conférence de presse le prince Norodom Sihanouk.

**Blantyre.** — Le Malawi va émettre sa propre monnaie à partir du 16 novembre prochain, apprend-on officiellement. Des billets de dix shillings, une livre et cinq livres seront d'abord mis en circulation.

la détermination et surtout de la volonté. Etre toujours le premier sur la balle. Le « Sceptel » et le « Onze de Guinée » pratiquent à quelques variantes près, le même football. Qu'est-il donc arrivé mardi au Stade du 28 Septembre ? Après avoir fait figure de vainqueur possible, nous avons vu le « Onze de Guinée » s'effondrer, refuser le combat et accepter la défaite. Il est vrai que le coup du sort leur avait été défavorable : imaginez plutôt Morlaye dont la classe et l'expérience sont incontestables, encaissé 2 buts absolument faciles, en l'espace de 5 minutes, 2 buts tirés à plus de 20 mètres ! Le 3ème, il vaut mieux ne pas revenir là-dessus — le geste de Camara Boubacar prenant le gazon à témoin, est assez éloquent — alors que Kandia venait de réduire l'écart. Si la reprise a vu le « Onze de Guinée » forcé le mur hongrois et N'Dongo transformé un penalty, la direction des opérations a été le monopole des visiteurs qui ont systématiquement fermé le jeu.

Dimanche, avec la rentrée de Souleymane, la triplette offensive, a semblé un moment retrouvé sa verve et malheureusement pas la réussite. De son côté, Morlaye a bien fait ce qu'il avait à faire et n'est nullement responsable des deux buts encaissés. D'aucuns soutiennent que nos nationaux manquent de compé-

## Boxe

### Sugar bat Johnny Angel par arrêt de l'arbitre au 6<sup>e</sup> round

Sugar Ray Robinson a battu lundi soir à Londres le Nigérien Johnny Angel par arrêt de l'arbitre au sixième round d'un combat de huit reprises qui s'est disputé dans la limite de la catégorie de moyens.

La rencontre s'est déroulée au nouveau Sporting-Club anglo-américain.

La victoire de Robinson n'a pas été très convainquante. Car quand l'arbitre arrêtait le combat, Angel n'était pas marqué et avait jusque là donné autant de coups qu'il en avait reçu bien que les coups de Robinson aient été plus précis.

C'est la première victoire de Robinson à Londres. Il avait déjà été battu trois fois par Randolph Turpi, Terry Downes et Mic Lehy.

titions mais l'excuse expliquait-elle la défaite de certains éléments qui ont plus leur place ? Qu'en pensez-vous pour essayer des choses comme Sagna de Conakry ? Marc de

Gueckédou ? Sano de Kindia ? Kaba de Kissidougou ? Nous ne jeterons pas la pierre à ceux-là qui ont été notre fierté mais il est temps de songer à la relève si on ne veut

conduire le football guinéen vers des lendemains plus amers.

Deux défaites en une semaine, c'est un peu trop. Vous ne trouvez-vous pas ?

T. M.

## Résultats de la première journée des Jeux olympiques de Tokyo

Après les cérémonies d'ouverture samedi 10 octobre, les compétitions ont commencé dimanche dans les vingt sports inscrits au programme des olympiades.

Déjà lundi, à l'issue de la deuxième journée de ces jeux de Tokyo, trois médailles d'or ont été décernées lundi en natation : au 100 m. nage libre messieurs Schollander (Etats-Unis), au 200 m. dames Galina (URSS) et au tremplin dames Engel-Ramer (Allemagne).

Mais en voici les résultats détaillés

— Au 100 m., nage libre messieurs. L'Américain Schollander, 16 ans, Va emporté en établissant un nouveau record olympique (53" 4/10) devant le Britannique Bobby M. Gregor (53" 5/10) et l'Allemand Lein. Le détenteur du record du monde (52" 9/10, Alain Göttsvalles a dû se contenter de la cinquième place derrière l'Américain Ilman.

— Au 200 m. brasse dames, on enregistre la victoire de la Soviétique Galina Porzumenliova 15 ans, qui en établissant un nouveau record olympique (2'46" 4/10) a battu l'Américain Claudi Oto et la Soviétique Svet.

Au tremplin dames, Ingrid Engel-Ramer (Allemagne) a remporté sa troisième médaille olympique. Rappelons qu'elle avait déjà gagné à Rome le tremplin et le haut-vol. Agée de 21 ans et originaire de Dresde, Ingrid Engel-Ramer l'a emporté avec 145 points devant l'Américaine Jeanne Collier (138,36 points) et une autre américaine, Wilam (138,18 points).

Elle doit également participer à l'épreuve de plongeon de haut-vol. Toujours en natation, ont eu lieu lundi également les demi-finales du 100 mètres nage libre dames, du 200 mètres dos accessoires et de 400 X 4 nages messieurs.

Au 100 mètres nage libre dames, ont été qualifiées pour la finale : Dawn Fraser (Australie) qui a établi un nouveau record olympique (59" 9/10), Skaron Stouder (Etats-Unis) Marion Lay (Canada), Erica Terpstra (Pays-bas) Csila Dobai Madarasz (Hongrie) Lynette Bell (Australie) Athy Ellis (Etats-Unis) et Ann Christine Hagberg (Suède).

Au 200 m. dos messieurs, ont été qualifiés pour la finale : J.R. Graef (Etats-Unis) qui a laissé le Peter Reynolos (Australie), Ralph Hutton (Canada) et Rolé Bonnet. Toutes ces finales devaient être disputées mardi et joint nous vous donnerons très prochainement les résultats techniques.

Au 400 m x 4 nages messieurs

sont qualifiés pour la finale de cette épreuve olympique qui se disputera aujourd'hui mercredi 14 octobre :

J. Robie (Etats-Unis, meilleur temps en série avec 4 52"), G. Hetz (Allemagne), J.A. Gilchrist (Canada), R.W. Roth (Etats-Unis) R.A. Saari (Etats-Unis, T.W. Buc Australie), G. Oszto-Lauczi (Hongrie) et J. Jisoot (Pays-bas).

Au tremplin messieurs, les 28 concurrents ont effectué aujourd'hui les deux premiers plonges. L'Américain Fred s'est classé en tête avec 25,14 points devant Andreason (24,27 points et l'Italien Franco Cognatto 23,85 points.

Outre les finales du 200 mètres des messieurs et du 100 mètres nage libre dames, ont eu lieu hier les services du 4 x 100 mètres messieurs, les séries du 100 m brasse messieurs et la suite des éliminatoires du tremplin messieurs.

Voici par ailleurs les principaux résultats dans les autres disciplines.

## FOOTBALL

En football, trois rencontres comptant pour le tournoi olympique ont été disputées lundi. On a enregistré la victoire de la Tchécoslovaquie (7 à 6) contre la Corée du Sud et les matches nuls Brésil - R. A. U. (7 à 7) et

Le tournoi s'est poursuivi mardi avec trois matches : Irak-Mexique Allemagne-Roumanie et Yougoslavie-Maroc.

## BASKET-BALL (Masculin)

Dans la journée de lundi, huit matches ont été disputés et ont été marqués par les victoires des Etats-Unis détenteur du titre olympique, du Brésil, de l'Italie, l'URSS, de la Hongrie et de la Pologne, de l'Uruguay, de l'Australie. Le dernier match de cette journée (**Poule A**) a vu la victoire de la Hongrie devant le Canada qui l'a emporté par 70-59.

## VOLLET-BALL (Dames)

Pour le compte du tournoi féminin, trois matches ont été disputés au cours de cette deuxième journée. On a noté ainsi, les victoires de la Pologne, de l'URSS et du Japon.

## BOXE

En Walter, Siuru Alimi du Nigéria a battu Gichure Gaungu aux points.

## REPARTITION DES MEDAILLES

A l'issue de la deuxième journée des compétitions, l'URSS détenait deux médailles d'or et une de bronze, les Etats-Unis une d'or, trois d'argent et un de bronze, l'Allemagne une d'or et

une de bronze, le Japon une d'or et la Hongrie une l'argent, enfin la Pologne une de bronze.

La troisième journée des compétitions olympiques a été marquée par plusieurs autres résultats que voici :

## NATATION

Les épreuves disputées mardi ont constitué l'intérêt majeur de cette troisième journée.

En finale du 100 m nage libre dames, l'Australienne Dawn Fraser (27 ans) a remporté le première place en 59" 5/10. Elle bat ainsi son propre record olympique de 59" 9/10 qu'elle avait établi en demi-finales le 12 octobre. Dawn Fraser réalise ainsi l'exploit unique de remporter trois titres olympiques sur la même distance à Melbourne, Rome et Tokyo. La médaille d'argent revient à l'Américaine Sharon Stonder en 59" 9 et la médaille de bronze à son compatriote Ellis en 1' 0" 3/10.

## FOOTBALL

**Groupe A :** Allemagne et Roumanie match nul 1-1, scores acquis à la mi-temps. Iran et Mexique 1-1, mi-temps 0-0.

**Groupe B :** Yougoslavie bat Maroc 3-2.

A l'issue de la quatrième journée des compétitions les Etats-Unis arrivent largement en tête de la répartition des médailles. Ils détiennent actuellement sept médailles d'or, sept d'argent et six de bronze, l'URSS, classée deuxième, en a respectivement 4, 3 et 5, le Japon, troisième, en a 4, 0 et 3.

## Les africaines à Tokyo

Michael Ahey et Stanley Allott, les deux sprinters ghanéens ont participé mercredi aux premières séries du 100 mètres avec une confiance renforcée. En effet selon leur entraîneur, tous les deux ont réalisé au cours d'une séance d'entraînement à Tokyo 10" 1/10 sur 100 mètres.

Alice Ann, jeune ghanéenne de 15 ans l'une des plus jeunes athlètes des Jeux, a disputé également hier mercredi le saut en longueur féminin.

Dans le tournoi de boxe, les Africains font honneur à leur réputation. A l'issue d'une rencontre très disputée, le poids moyen ghanéen Eddie Davis l'a emporté sur le Hongrois-Laslo Sébo. Par ailleurs, Andey (Nigeria) a surclassé l'Egyptien Badawi El-Bed El battu par un de l'arbitre au troisième round.

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

Organe  
Quotidien  
du  
Parti  
Démocratique  
de GuinéeCOMPTE CHEQUES POSTAUX 6975  
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE  
3-34-32

## Pour la création de l'institut de recherches scientifiques à New York Un représentant personnel de M. Thant est arrivé à Conakry

Poursuivant son voyage qui l'a déjà conduit dans de nombreux pays africains, M. P. Casson est arrivé à Conakry samedi. Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Casson a pour mission d'expliquer aux gouvernements membres de l'Organisation Internationale le rôle de l'Institut de recherches scientifiques et de formation qui sera prochainement créé à New York, et d'obtenir une participation financière des pays qu'il visitera. A cet effet, M. Casson a eu l'occasion de s'entretenir avec le Président Ahmed Sékou Touré et des membres du gouvernement de la République.

C'est en août 1963, que le Conseil économique et social a approuvé les grandes lignes du plan que le Secrétaire général lui avait soumis au sujet de la création d'un institut à New York. Par la suite, la résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale, qui rencontra l'appui de notre gouvernement, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soit créé l'Institut et que se poursuive la recherche des sources éventuelles d'assistance financières.

D'une manière générale, cet Institut aura pour objet d'aider l'Organisation des Nations Unies à poursuivre plus efficacement ses deux objectifs principaux, le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social. Il fournira les moyens, pour certain genre de formation et d'études qui sont essentielles au progrès de ces objectifs et que d'autres établissements nationaux, et internationaux ne peuvent effectivement assurer.

C'est ainsi, qu'instrument de l'Organisation, l'Institut entreprendra des recherches surtout à la demande du Secrétaire général lorsque celui-ci aura besoin d'analyses d'évaluation et de plan d'opérations, en mettant à profit l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies. Les activités de formation viseront à enrichir les capacités du personnel de l'Organisation des Nations Unies à la demande des gouvernements intéressés à renforcer notamment dans les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, les secteurs d'administration qui ont un rapport direct avec l'action des organismes des Nations Unies. L'Institut aura véritablement un caractère international et s'efforcera de réunir et de faire parti-

ciper à ses travaux des personnalités éminentes du monde entier.

M. Casson, citoyen américain, à la suite d'une carrière particulièrement brillante, a été choisi, en 1963, par le Secrétaire général U Thant pour accomplir cette importante mission.

## Coopération guinéo-mongole

Le 13 octobre 1964, au Ministère de la Santé Publique et des Affaires sociales de la République de Guinée a eu lieu la signature d'un acte gouvernemental sur la remise de la première partie des objets du don fait par le gouvernement de la République Populaire de Mongolie au gouvernement de la République de Guinée pour le développement de la santé publique guinéenne.

L'acte a été signé pour la Guinée par M. Diallo Abdourahmane, ministre de la Santé Publique et des Affaires sociales et pour la Mongolie par Son Excellence Toumbachin Poureval, ambassadeur de la République Populaire de Mongolie en République de Guinée.

## SPORTS ... SPORTS ... " Au Stade du 28 Septembre " Deux défaites en une semaine...

Après le tournoi de football organisé à Conakry du 2 au 7 octobre dans le cadre des manifestations commémoratives du VI<sup>e</sup> anniversaire de notre accession à la souveraineté nationale, nous devons tirer la leçon qui s'impose et de faire le point de notre football.

Durant la saison 1963-1964, le « Onze de Guinée » a disputé 11 rencontres internationales, sans connaître de défaite et s'est payé le luxe de faire égal sur terrains adverses devant des formations qui n'étaient pas à leur coup d'essai, Nigéria à Lagos 2 à 2, Sénégal (détenteur de la Coupe des Jeux de l'Amitié) 1 à 1 à Dakar et la sélection de l'Orani 0 - 0 à Oran. Si ces résultats ont donné à notre équipe, une réputation que plus d'un team enviait, ils en faisaient également du coup, la formation-fest du continent africain. Après son périple à travers l'Afrique

## En République Démocratique du Viet Nam

### Faites la connaissance DE L'ECOLE TECHNIQUE SEKOU TOURE

Dans notre numéro du mardi 13 octobre, nous avons fait état de la décision du gouvernement de la République Démocratique du Viet Nam, de donner le nom de notre leader, le Président Ahmed Sékou Touré, à l'école technique secondaire de Nam Dinh. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter cet établissement scolaire anciennement appelé école technique secondaire n° 3.

L'école technique secondaire n° 3 fondée en septembre 1956, a pour tâche de former des techniciens de l'industrie textile, ce qui justifie sa présence à Nam Dinh, centre textile de la République Démocratique du Viet Nam.

A l'heure actuelle (1964) le nombre d'élèves s'élève à plus de 1.000 dont 250 jeunes filles contre 150 ayant terminé le second cycle de l'enseignement général et parmi les employés de l'Etat et les ouvriers ayant déjà participé directement à la production. Pour l'année scolaire 1963-1964, le pourcentage des élèves de la seconde catégorie représente 50 % et il est certain que ce chiffre augmentera encore dans les années à venir.

Avec 11 professeurs dont 3 diplômés des écoles supérieures en 1956, l'école compte maintenant 60 dont 40 diplômés des écoles supérieures (26 ingénieurs et 14 professeurs sortis de l'Institut Pédagogique et de l'Université générale); par ailleurs, la participation féminine est assez importante (3), surtout si l'on considère qu'il n'y avait aucun professeur-femme en 1956. La plupart des professeurs ont été choisis pour leurs expériences tant en matière pédagogique que dans le domaine de la production, certains ayant été auparavant élus combattants d'émulation des

entreprises industrielles.

Les activités de l'école reposent sur la ligne préconisée par le Parti et le gouvernement en matière d'enseignement dont les principes directeurs sont les suivants :

1<sup>o</sup> Servir la révolution socialiste et contribuer à la réalisation des politiques du Parti et du gouvernement.

2<sup>o</sup> Associer les connaissances théoriques aux travaux de production et faire pratiquer l'école aux activités sociales.

3<sup>o</sup> Combiner les études avec les travaux physiques au service de la production.

4<sup>o</sup> Compter sur ses propres moyens et faire preuve de labeur et d'économie pour édifier l'école.

L'application rigoureuse de ces principes a porté ses fruits à l'école technique secondaire n° 3 dont le prestige augmente sans cesse.

Jusqu'à présent, l'école a délivré plus de 1.000 diplômés. Les diplômés travaillent maintenant dans 60 entreprises et organismes d'Etat répartis sur 19 provinces et villes du Nord Vietnam. La promotion de 1964 atteindra un chiffre-record de 530. La presque totalité des anciens de l'école se

distinguent par leur dévouement à la révolution et au peuple nombreux sont ceux qui ont été élus combattants d'émulation ou qui se sont vu confier des postes dirigeants.

Pendant la durée de leurs études, les élèves s'initient aux travaux de production sous la direction des professeurs et des techniciens expérimentés. Parmi les marchandises de valeur qu'ils ont créées, il est à citer notamment les machines pour la transformation de la farine, pour le travail du bois, pour l'écorçage du chanvre, les tissus d'été et d'automne pour usage local... Sur un bénéfice de près de 4.000.000 dông (1) réalisé au cours des trois dernières années, 120.000 dông ont été versés à la caisse d'Etat et le reste utilisé pour l'acquisition de nouveaux équipements et pour les récompenses distingués aux élèves ou aux groupes d'élèves qui s'étaient distingués dans les études et dans la production.

Par ailleurs, l'école a participé à la production agricole en cultivant le riz. La dernière récolte de printemps a permis de rentrer plus de 16 tonnes de paddy. En même temps, l'élevage des porcs et de la culture maraîchère contribuent pour beaucoup à l'approvisionnement de l'école.

(Suite page 2)

## Communiqué du Ministère d'Etat à propos de la nouvelle année fiscale 1964-65

Le recensement général de la matière imposable par le service des Contributions diverses pour la nouvelle année fiscale 1964-65 commencera en octobre sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, chaque commerçant est tenu d'ouvrir sa boutique tous les jours ouvrables.

Il est signalé à l'intention des commerçants de toutes catégories professionnelles : importateurs, demi-grossistes, détaillants, gargotiers, restaurateurs, hôteliers, tabliers, artisans, que la patente 1964-1965 est payable par anticipation entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 novembre 1964 à la caisse des paveurs régionaux.

L'impôt BIC et la taxe d'apprentissage sont également payables par anticipation entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1964, pour les sociétés et entreprises d'Etat.

Pour les commerçants particuliers, ces impôts sont perçus à partir du 1<sup>er</sup> octobre au moment du recensement à l'aide d'un certificat de versement que le commerçant présentera à la caisse du payeur central.

Les bilans arrêtés au 30 septembre 1964 pour les sociétés installées à Conakry, devront parvenir à la Direction des Con-

tributions diverses entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1964, délai de rigueur à l'issue duquel des pénalités seront appliquées.

Les fiches qui seront remises aux propriétaires fonciers devront être remplies et retournées aux contrôleurs dans les 24 heures qui suivent leur remise.

Les commerçants de toutes catégories professionnelles qui ne se conformeraient pas aux présentes dispositions auront leurs établissements fermés à compter du 15 novembre 1964.

## Taxes régionales

Les arrondissements du Bana-ma et de Kondiadou dans la région administrative de Kissidougou ont versé intégralement leurs taxes de région se chiffrant respectivement à 14.000.000 de francs et 13.300.000 francs.

Nous encourageons et adressons nos félicitations aux militants et militantes de ces deux arrondissements et espérons que de tels exemples de civisme seront suivis par l'ensemble de nos arrondissements.

(Suite page 3)